

Compliance et ESG

Dès les années 70, les entreprises ont commencé à développer leurs activités de RSE (responsabilité sociétale des entreprises). En France, le Document d'Enregistrement Universel et plus récemment la Déclaration de Performance Extra-Financière sont des exercices auxquels les grandes entreprises sont rodées.

Or depuis quelques années, c'est l'ESG qui semble focaliser l'attention de tous : investisseurs, financiers, conseils d'administration, société civile, législateurs et autorités de contrôles.

Mais alors qu'est-ce qui distingue la RSE, souvent matérialisée par ces exercices de communication en place depuis plusieurs années de l'ESG qui semble mobiliser les plus hautes instances décisionnelles de nos entreprises ?

D'une part, une tendance ressentie chez les différentes parties prenantes (à commencer par la société civile) de rejet du « *lip service* » ou « *greenwashing* » liée à la perception d'un décalage entre paroles et réalité des actions.

D'autre part, la transition énergétique et l'importance croissante pour les entreprises d'évoluer vers une neutralité de leur empreinte carbone.

Enfin, une pression législative motivant investisseurs et banques à favoriser les investissements durables.

Le résultat ? De 2016 à 2020, le nombre total de fonds durables a presque doublé, tandis que les actifs sous gestion ont plus que quadruplé, passant de 405 millions de dollars à plus de 1.7 milliards de dollars.

Nous commencerons par proposer un contour de ce qu'est l'ESG (I) puis nous étudierons les défis et les opportunités que l'ESG peut représenter pour les professionnels de la compliance et les entreprises (II).

I. ESG, de quoi parle-t-on ?

Par « ESG » on entend traditionnellement l'analyse des entreprises sur des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

Ce type d'analyse est aujourd'hui demandé à des entreprises de plus en plus nombreuses soit par la réglementation européenne, soit par des grandes entreprises auprès de leurs fournisseurs. L'analyse ESG est pratiquée par des agences spécialisées et des investisseurs qui utilisent des critères ESG pour gérer leurs actifs.

Il nous semble important de trier les sources, volontaires ou législatives, en matière de reporting ESG.

A. Standards de déclaration volontaire

Les sources de reporting volontaire sont nombreuses.

i. Efforts de standardisation

On peut citer à titre d'exemple le standard mis en place par The Groupe of Five, les travaux du G20, de l'IOSCO (International Organization of Securities Commission), du FSB (Financial Stability Board), de l'EFRAG, (European Financial Reporting Advisory Group), du GRI (Global Reporting Initiative). Les IFRS (normes internationales d'information financière) sont à l'avant-garde en termes d'effort avancé de normalisation.

ii. Les cadres internationaux

Parmi les cadres internationaux de normalisation de la communication ESG se trouve par exemple les Principes Directeurs des Nations Unies relatifs aux Entreprises et aux Droits de l'Homme, les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI) et le UN Global Compact.

iii. Les cadres privés

Certaines entreprises choisissent de se conformer aux cadres proposés par des acteurs privés tels que par exemple Ecovadis, Bcorp et des agences de notation (e.g., Moody's).

B. Obligations législatives et réglementaires

Au niveau européen, on peut citer trois textes qui entrent dans le cadre du Green Deal :

i. Le Règlement Taxonomie de 2020 qui prévoit un système de classification permettant de déterminer si telle ou

telle activité d'une entreprise peut être considérée comme durable. Les entreprises françaises soumises à la DPEF doivent désormais identifier et classer leurs activités et fournir les informations permettant d'apprécier celles qui pourront être considérées comme durables sur le plan environnemental et social.

ii. Côté investisseurs, le règlement Sustainable Finance Disclosure (SFRD) entré en application le 10 mars 2021 énonce les informations que les investisseurs doivent recueillir auprès des entreprises détenues sur la manière dont elles traitent les risques environnementaux, sociétaux et gouvernance.

iii. Côté entreprises, en avril 2021, la Commission européenne a adopté le projet de Corporate Sustainability Reporting Directive, ou CSRD, qui renforce significativement les exigences actuelles de la NFRD (Non-Financial Reporting Directive) en matière de « *reporting de durabilité* » et étend le périmètre des entreprises concernées à toutes les sociétés cotées et les entreprises de plus de 250 salariés et 40MEUR de chiffre d'affaires. Elle sera applicable aux



entreprises françaises en 2024 et les déclarations devront être auditées.

On peut s'interroger sur les relations entre ces textes et les textes imposant un devoir de vigilance (projet de directive européenne et textes existant dans de nombreux pays dont évidemment notre propre loi sur le devoir de vigilance). Ces derniers textes vont au-delà des obligations de transparence ESG en imposant aux entreprises concernées de prendre des actions concrètes pour prévenir, faire cesser ou atténuer les incidences négatives de leurs activités sur les droits humains et l'environnement.

Cette distinction permet, selon nous, de montrer que les obligations ou les cadres ESG portent vraiment sur des obligations de **reporting**. En effet, l'on pourrait être tentés de penser que l'ESG est un repackaging de notions existantes mais cela serait ignorer deux éléments nouveaux tout à fait significatifs apportés par ces obligations de reporting ESG :

- la notion de traçabilité et de mesure de la performance est centrale à ces dispositifs, et
- les réglementations ESG applicables aux investisseurs ont un impact financier très important. Pour citer un extrait d'un rapport de Deloitte US : « *A significant tectonic shift occurred when ESG started moving money.* »

Ces deux éléments ont une importance toute particulière pour le Compliance Office en interne.

II. Défis et opportunités de l'ESG

A. Défis

Nous avons vu dans la première partie qu'un changement « tectonique » est intervenu quand l'ESG a commencé à avoir un impact financier direct. Ce changement de paradigme représente clairement une opportunité pour les entreprises et les compliance offices (ce que nous verrons ci-dessous) mais également une zone de risque.

i. Pour les compliance offices : pendant des années, nombre d'entre eux se sont évertués à démontrer la valeur ajoutée sur le business de l'éthique et de la compliance ; l'intensité de ces efforts variant naturellement en fonction de nombreux facteurs (culture de l'organisation, engagement de l'instance dirigeante, positionnement, etc.).

Avec l'ESG, le respect des droits humains, la bonne gouvernance, la lutte contre la corruption conduisent aujourd'hui les banques à offrir aux sociétés des conditions financières plus favorables.

Face à cette concrétisation de l'impact des enjeux de gouvernance, l'attention sur ces questions tend à se déplacer dans l'organisation. Dans ce contexte, il est essentiel que la Compliance continue à faire partie de cette discussion hautement stratégique et ne soit pas reléguée aux aspects plus techniques de nos métiers.

À ce titre, nous notons que l'approche ESG requiert un prisme différent de la compliance. En effet, la plupart des sujets traités classiquement par la compliance se concentrent sur les risques encourus par l'entreprise. Avec les lois sur le devoir de vigilance nous devons étendre cette analyse aux

risques que l'entreprise, ses sous-traitants et fournisseurs font courir à leur écosystème. L'ESG se concentre sur la maîtrise de cet impact négatif mais aussi et pour beaucoup sur l'impact neutre ou positif des activités de l'entreprise.

ii. Côté entreprises, le danger qui guette est celui du décalage entre mots et actions et des actions en justice liées. L'ESG couvre en trois lettres des domaines aussi variés que le traitement des déchets, la protection des droits humains, la diversité, la gestion de la chaîne d'approvisionnement et la lutte contre la corruption. Ces domaines sont si vastes que les vérifications effectuées en échange de ces conditions financières favorables ne peuvent qu'être globales et superficielles au risque de transformer un élan encourageant en un exercice formel et sans impact réel.

Ici la compliance peut jouer un rôle clé en matière d'intégrité des engagements et de la communication de l'entreprise.

B. Opportunités

Côté entreprises, les opportunités liées à l'ESG sont claires. De nombreuses sociétés, y compris de nombreuses PME ont saisi l'importance de connaître leur profil ESG et de le mettre en valeur auprès d'institutions financières et d'investisseurs.

Côté compliance offices, nous voyons deux grands axes d'opportunités.

D'une part, l'élan ESG peut être utilisé pour 'pousser' des thématiques compliance. Ainsi, l'un des points centraux et des plus techniques en compliance et en ESG est la gestion des tiers. La directive CSRD évoquée en I. ci-dessus requiert que les entreprises exposent leur processus de due diligence. Il peut être intéressant de mettre en valeur les mécanismes mis en place et éprouvés par la compliance en la matière et de les adapter ou les reproduire pour les thématiques ESG. De même les audits compliance des tiers prennent une épaisseur supplémentaire quand ils peuvent être mis en valeur sous forme d'un KPI ESG.

D'autre part, nous avons déjà évoqué l'importance de faire partie de la conversation sur l'ESG en raison de son caractère stratégique pour les plus hautes instances de l'organisation. En effet, la montée en puissance de l'ESG qu'elle soit ici pour durer ou qu'elle se délite, est une opportunité unique pour que compliance offices d'accompagner l'organisation par leur approche :

- a. Collaborative et transversale,
- b. Intègre où l'on dit ce que l'on fait et l'on fait ce que l'on dit,
- c. Méthodologique, traçable et fondée sur les risques.

Peut-être nous dirigeons nous vers l'ère du *Chief Integrity Officer* ?

Cécilia Fellouse
Administrateur – Le Cercle de la Compliance

